

# Le Service des Fabriques d'église vous informe

---

Pascal Vandevyver



## ► CONSEILS EN GESTION DES ASBL

Retraité depuis le 1<sup>er</sup> février, Luc Mullier rejoint, au titre de bénévole, le SAGEP.

Il sera présent à l'Évêché le mercredi et vous conseillera pour tout problème d'ASBL.

Son adresse mail : [luc.mullier@evechetournai.be](mailto:luc.mullier@evechetournai.be)

son n° de tél. : 069/452 665.

Il se déplacera dans les régions de Mouscron-Comines, Tournai et Ath.

Prochainement, d'autres personnes viendront étoffer ce service pour aider les ASBL des autres régions. Nous vous tiendrons informés.

## ► NOUVELLES FICHES TECHNIQUES

Olivier Brenez, nouveau membre du SAGEP depuis quelques mois, va éditer une série de fiches pratiques relatives au nouveau décret Furlan. Les fabriciens trouveront ci-joint la première fiche qui traite des nouvelles procédures liées au traitement des comptes des fabriques.

## ► DÉPÔT DES COMPTES 2014

Dans l'article paru dans notre rubrique du mois de février, vous avez reçu les conseils de base pour le dépôt simultanés de vos comptes 2014 à l'administration communale et à l'Évêché.

Rappel : Les Évêchés ont un délai de 20 jours pour traiter les comptes 2014. Afin d'organiser ce travail effectué par des bénévoles, nous demandons aux fabriques de déposer leurs comptes 2014 dès qu'ils sont clôturés et ce, dès le début du mois de mars, mais surtout avant la date limite de dépôt fixée le 25 avril 2015.

Vous trouverez ci-dessous la liste des pièces justificatives à joindre à ceux-ci :

- L'ensemble des factures ou souches : en original pour le Conseil communal et en copie pour l'Évêché.
- Un relevé détaillé, article par article, des recettes, avec référence aux extraits de compte. (document disponible dans le logiciel de comptabilité).

## ► Fabriques d'église

- Un relevé périodique des collectes reçues par la fabrique d'église.
- L'ensemble des extraits de compte.
- Les mandats de paiement, (le service des fabriques conseille de les remplacer par l'emploi d'un cachet). Dans le but de limiter les tâches administratives du trésorier, l'Évêché de Tournai ne demande pas de photocopie des mandats.
- Un état détaillé de la situation patrimoniale de la fabrique d'église (patrimoine financier, patrimoine immobilier).
- Un tableau de suivi et de financement des travaux extraordinaires.

### ► DES CONSEILLERS POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL

Depuis de nombreuses années, le service des fabriques bénéficie de l'aide bénévole de M. Claude Cuvelier, coordinateur du GEFET et expert du logiciel « Rossignol ». Il donne des conseils et des cours d'initiation au logiciel à de nombreuses fabriques le lundi matin, à l'Évêché sur rendez-vous. Nous profitons de l'occasion pour le remercier pour ces services très efficaces.

L'évolution de la gestion des fabriques nécessite de plus en plus de conseils. Le service des fabriques d'église est à la recherche de trésoriers des régions de Mons, Soignies, Charleroi et Thudinie sachant utiliser le logiciel, pour aider de temps en temps les trésoriers des fabriques en difficulté.

Les personnes disponibles peuvent proposer leurs services aux responsables du SAGEP : Pascal Vandevyver, Olivier Brenez, Angelo Macchia ou Christian Draguet.